Nations Unies S/PV.4123



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4123e séance

Vendredi 31 mars 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Chowdhury	(Bangladesh)
Membres :	Argentine	Mme González Posse
	Canada	M. Lalani
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Issouf Maiga
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément aux paragraphes 28 et 30 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 5 de la résolution 1281 (1999) (S/2000/208).

00-37253 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément aux paragraphes 28 et 30 de la résolution 1284 (1999) et au paragraphe 5 de la résolution 1281 (1999) (S/2000/208)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 28 et 30 de la résolution 1284 (1999) et du paragraphe 5 de la résolution 1281 (1999), document S/2000/208.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/266, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/266) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1293 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité restera saisi de la question.

Avant de lever la séance, je voudrais dire qu'il s'agit de la dernière réunion officielle tenue sous la présidence du Bangladesh. Je voudrais donc exprimer mes remerciements à tous les concernés, et notamment aux services d'appui — Secrétariat, interprètes et rédacteurs de comptes rendus. Ils ont fourni une aide extrêmement utile, et mon équipe et moi-même les remercions sincèrement.

La séance est levée à 10 h 50.